



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

**n°2022 - 018**

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE du 5 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 5, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 26 avril, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

**Membres en exercice : 19**    **Secrétaire de séance :** Monsieur Luc GUILLAUME

**Présents :** Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL.

**Absents excusés :** Christine ARNOUX, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Christine TREDANT

**Procurations :**  
Christine ARNOUX donne procuration à Martial CORDIER  
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

**Délibération n°2022 - 018 :**

*Objet : Cession des parcelles cadastrées AE n° 416, 417 et 418, suite au document d'arpentage n° 857A*

Le Maire informe l'Assemblée que, suite au document d'arpentage n° 857A, la parcelle cadastrée AE n° 372 d'une contenance de 14 ares et 28 centiares, appartenant à la Commune de Damprichard, est divisée en quatre nouvelles parcelles cadastrées AE n° 416 d'une contenance de 5 centiares, 417 d'une contenance de 5 centiares, 418 d'une contenance de 6 centiares et 419 d'une contenance de 14 ares et 12 centiares.

Afin d'harmoniser le plan cadastral, Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée AE n° 416 d'une contenance de 5 centiares à Madame Orlane BOSQUET, la parcelle n° 417 d'une contenance de 5 centiares à la succession GUENOT et la parcelle n° 418 d'une contenance de 6 centiares à Monsieur Karim MAHMOUD.

Compte tenu des faibles contenances concernées, le Maire propose cette cession pour la valeur de l'euro symbolique à la condition que les frais d'arpentage et les frais notariés soient intégralement pris en charge par les acquéreurs.

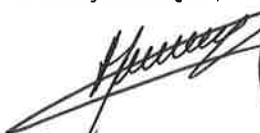
L'exposé du Maire étant entendu, le conseil municipal décide de céder pour un euro symbolique la parcelle n° 416 à Madame Orlane BOSQUET, la parcelle n° 417 à la succession GUENOT et la parcelle n° 418 à Monsieur Karim MAHMOUD.

**Suffrages exprimés : 17**                      Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 06/05/2022  
Reçu en préfecture le 06/05/2022  
Affiché le 06/05/2022  
ID : 025-212501936-20220505-2022\_018-DE

Anthony MERIQUE,

  
Maire de Damprichard.

